

Dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur environ 14,4 ha sur la commune d'Auzainvilliers, au lieu-dit « terrain d'aviation », nous avons décidé de répondre à cette enquête publique de façon à ce qu'il y ait une meilleure prise en compte de la faune locale et par conséquent, appliquer des mesures « Éviter-Réduire-Compenser » à la hauteur des enjeux diagnostiqués.

De manière générale, les périodes de recherches semblent avoir été réalisées en tenant compte des cycles biologiques de l'ensemble des taxons, ainsi ces inventaires semblent exhaustifs et pertinents.

Néanmoins, concernant les recherches avifaunistique, page 71, il est mentionné que « Les différents éléments bibliographiques et webographiques ont été consultés afin de dresser un premier bilan des connaissances sur la commune concernée par le projet et les communes alentours. » notamment par l'intermédiaire de la base de donnée « Biolovision » (Site biolovision de la LPO de Lorraine : <https://www.faune-lorraine.org/>). Toutefois sur cette base, l'information sur certaines espèces n'est pas disponible à l'échelle de la commune (carte et liste) en raison de leur sensibilité.

C'est notamment le cas pour la Pie-grièche grise (*lanius excubitor*), une espèce vulnérable en Europe, en danger de disparition en France et en danger critique de disparition en Lorraine (CR). Il apparaît que le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque se situe dans l'ouest-vosgien, au cœur même **du dernier noyau de population de Pie-grièche grise du Grand-est (27 territoires identifiés dans le cadre de l'enquête Pie-grièche grise en 2023)**.

En tenant compte des données compilées de 2014 à 2023 dans le cadre du Plan Régional d'Actions Pie-grièche et des différents domaines vitaux communément admis dans la littérature en fonction de leur cycle biologique (80 ha en période de reproduction, 700ha en période hivernale), cette espèce est observable toute l'année à proximité du projet (nicheuse certaine dans un rayon de 1.5km).

**L'implantation d'une centrale photovoltaïque induira pour l'espèce une perte nette d'habitats de reproduction, d'hivernage et d'alimentation qu'il sera difficile d'éviter-réduire ou compenser.**

En effet, la prairie permanente est une des caractéristiques importantes d'un territoire de pie-grièche grise. Une fois couvertes de panneaux solaires, la parcelle concernée par ce projet entraînera une réduction de la surface potentielle d'alimentation des individus (chasse d'insectes et de micromammifères) présents à proximité de l'infrastructure.

De surcroît, le projet est susceptible de provoquer un effarouchement possible des couples nicheurs qui pourrait participer à l'éloignement des couples entre eux (dégradation du degré de connectivité du dernier noyau de population de Pie-grièche grise).

**Concernant l'impact sur l'avifaune de manière générale, au total, 32 espèces ont été recensées sur l'aire d'étude dont 10 espèces patrimoniales :** les Bruants jaune et proyer, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, les Milans noir et royal, le Moineau friquet, la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre et le Torcol fourmilier.

Concernant les effets d'un projet solaire sur l'avifaune, une étude de MATAR Z. (2020) stipule qu'en comparaison avec une zone témoin, des effets négatifs sur la diversité et la densité d'oiseaux sont constatés sur les zones où des parcs solaires sont installés. L'effet peut être positif lorsque le projet est implanté sur une zone dédiée initialement à l'agriculture intensive, ce qui n'est pas le cas ici.

Une autre étude montre que la fréquentation des oiseaux au sein des parcs solaires est concentrée principalement sur les bordures extérieures de ceux-ci et que l'espace entre les panneaux PV est peu fréquenté par les oiseaux (Trölztsch & Neuling, 2013).

Elle mentionne également qu'un espacement de 5 à 6 m entre les rangées de panneaux permet d'attirer les espèces d'oiseaux de milieu ouvert au sol pour se nourrir ou nicher (page 22), hors le projet d'Auzainvilliers propose un espacement de tables de 3,8 m, ce qui semble insuffisant pour attirer suffisamment ces espèces qui ont besoin d'espaces dégagés sans obstacle pour coloniser un milieu.

Enfin, le pâturage est noté comme ayant un effet négatif sur les populations d'oiseaux (Van der Zee, 2019 in Matar Z., 2020). Il faudrait que le pâturage ait lieu en dehors de la période de reproduction des oiseaux (mars à fin août) pour limiter cet effet négatif. De même, afin de ne pas nuire aux insectes coprophages qui sont une des proies favorite de la pie-grièche mais aussi d'autres espèces d'oiseaux, de mammifères et de reptiles, le traitement antiparasitaire du troupeau d'ovins utilisé pour pâturer au sein du parc solaire devra être contrôlé en évitant l'utilisation de molécules hautement toxiques pour la faune comme l'ivermectine et lui préférer des molécules moins toxiques comme la moxidectine ou des solutions naturelles à base d'huile essentielle ou de plantes.

Nous nous tenons à votre disposition pour discuter plus en détails des manquements de l'EI concernant la faune.

Références bibliographiques :

MATAR Z., 2020. *Promoting biodiversity in photovoltaic solar fields : a financial overview through systems thinking Microsoft Word - Promoting biodiversity in photovoltaic solar fields- a financial overview through systems thinking.docx (rug.nl)*

TRÖLTZSCH P. & NEULING E., 2013. *That Brutvögel großflächiger Photovoltaikanlagen Brandenburg.*

ZEE Friso van der, BLOEM Jaap, GALAMA Paul, GOLLENBEEK Luuk , OS Jaap van , SCHOTMANN Alex, VRIES Sjerp de, 2019. *Zonneparken natuur en landbouw. Wageningen: Wageningen Environmental Research (Wageningen Environmental Research rapport 2945)*